FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM 347
Moto-Club MC Pays de l'Marallin
N° d'affiliation 2741
Date 22 Avril 2018
Lieu SAINT VERAND
Organisateur technique CAILLAT Jean Pascal
E-mail caillat.jpc@free.fr
Téléphone 061222 9840

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

16 JAN. 2018

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course M. VERPOEST Alain Licence : 181474
~~Président du Jury~~ ou Arbitre* M. DOULCIER Liliane Licence : 248168
Membre du Jury ..... Licence : .....
Membre du Jury ..... Licence : .....
Commissaire technique responsable DOMAS Marc Licence : 048629
Responsable du chronométrage ?? (en attente) Licence : .....

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
125	13 ans		125	
MX2	15 ans		250	
MX1	15 ans		450	
SENIORS	/	38 ans	—	

Engagement :
Site Internet myagesport.com
Contact
Téléphone / E-mail /

Chronométrage :
Location de transpondeur ☐ oui ☐ non
Tarif : 6 €
Caution : 0 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Dr DAUMET MARC

Nombre de secouristes ....8.....

Nombre d'ambulance(s) ....2.....

Hôpital le plus proche SAINT MARCELLIN

Temps de trajet (en min) .....5 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site .....

Adresse .....

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	45
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ...≃ 2 km.....

Largeur minimum de la piste ....6 m

Largeur de la grille .....40 m.....

Longueur de la ligne droite de départ ..80 m

Nombre d'OCP* .....16.....

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : MOTO-CLUB Pays De ST MARCELLIN mcsaintmarcellin@free.fr TEL : 06 12 22 98 40	Date : 26/01/2018 LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL:04 75 85 22 50	Date : Numéro : 18/01/13

10 AVR. 2018

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	347
Moto-Club	MC des Pays de St Marcellin
N° d'affiliation	2741
Date	22/04/2018
Lieu	St Vérand
Organisateur technique	Caillat Jean Pascal
E-mail	mcsaintmarcellin@free.fr
Téléphone	0612229840

Avenant Modificatif

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Rajout d'une catégorie Quads (en invitation) sur l'épreuve du 22 avril :

Cylindrées : 125cc à 700cc
Ages : à partir de 13 ans

Capacité :
pendant les essais : 20 pilotes maximum
en manche : 20 pilotes maximum

P.J. : les horaires modifiés

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 09/04/2018	Date : 16/04/2018	Date :
Club 2741 CAILLAT Jean Pascal	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL : 04 75 55 22 50	Numéro :
MOTOCLUB des Pays de St Marcellin		

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- MC DES PAYS DE ST MARCELLIN
N° d'affiliation ---------- 2741
Lieu ---------- ST VERAND (38)
N° d'épreuve FFM -------- 347

09 AVR. 2018

Date ---------- 22/04/2018 Horaires modifiés

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8H00	8H12	**Essais Libres 1**	MX2 Groupe A	12mn
8H15	8H27	**Essais Libres 1**	MX2 Groupe B	12mn
8H30	9H42	**Essais Libres 1**	MX1	12mn
8H45	8H57	**Essais Libres 1**	125	12mn
9H00	9H12	**Essais Libres 1**	QUAD	12mn
9H15	9H27	**Essais Libres 1**	Seniors	12mn
9H30	9H42	**Essais Libres 2**	MX2 Groupe A	12mn
9H45	9H57	**Essais Libres 2**	MX2 Groupe B	12mn
10H00	10H12	**Essais Libres 2**	125	12mn
10H15	10H27	**Essais Libres 2**	MX1	12mn
10H30	10H42	**Essais Chronométrés**	QUAD	12mn
10H45	10H57	**Essais Libres 2**	SENIORS	12mn
11H10	11H30	**Manche 1**	MX2 Groupe A	15mn+1T
11H35	11H55	**Manche 1**	MX2 Groupe B	15mn+1T
12H00		**Repas**		
13H30	13H50	**Manche 1**	125	15mn+1T
13H55	14H15	**Manche 1**	MX1	15mn+1T
14H20	14H40	**Manche 1**	QUAD	15mn+1T
14H45	15H05	**Manche 1**	SENIORS	15mn+1T
15H15	15H35	**Manche 2**	MX2 Groupe A	15mn+1T
15H40	16H00	**Manche 2**	MX2 Groupe B	15mn+1T
16H05	16H25	**Manche 2**	MX1	15mn+1T
16H30	16H50	**Manche 2**	125	15mn+1T
16H55	17H15	**Manche 2**	QUAD	15mn+1T
17H20	17H40	**Manche 2**	SENIORS	15mn+1T
17H45		**Super Finale**	Troph. Gérard CAILLAT	15mn+1T
18H05		**Remise des Prix**		